

TAXE D'AMENAGEMENT : Bien renseigner les imprimés pour obtenir le juste calcul de votre taxe

Le calcul de votre Taxe est effectué par les services de la DDTM des Landes au vu des indications que vous avez données dans votre demande d'autorisation d'urbanisme.



Les imprimés mal remplis ou incomplets peuvent entraîner une taxation au plus fort.

Comment compléter votre Demande d'autorisation (permis de construire ou déclaration préalable)

Pour une déclaration préalable (DP), les rubriques à remplir seront identiques

Remplissez toutes les rubriques qui concernent votre cas, mais
PORTEZ UNE ATTENTION PARTICULIERE
aux rubriques surlignées en orange

PARTICULIERS
Si vous êtes un particulier, renseignez obligatoirement la date et le lieu de naissance (ville, pays)

PERSONNE MORALE
Si vous êtes une personne morale, votre société doit être en situation active et vous devez indiquer un N° de SIRET valide

A renseigner si vous souhaitez être contacté plus rapidement en cas de difficulté sur votre dossier



Enregistrer
Imprimer
Réinitialiser

1/9
cerfa
N° 13406*04

Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et / ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

- Vous construisez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions

Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

P C	Dp	Annex	N° du dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

*** 1 - Identité du demandeur**
Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Dupont Prénom : Marie

Date et lieu de naissance
Date : 02 03 1940 Commune : Mont de Marsan
Département : 40 Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SCI Les Tilleuls Raison sociale : _____
N° SIRET : 73 28 29 320 000 74 Type de société (SA, SCI,...) : _____
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom : Dupré Prénom : Pierre

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro 28 Voie Rue du Four
Lieu-dit : _____ Localité : Mont de Marsan
Code postal : 40 000 BP : _____ Cedex : _____
Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale
Nom : _____ Prénom : _____
DU raison sociale : _____

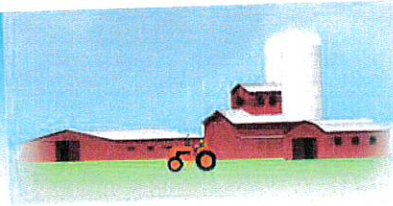
Adresse : Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____
Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Comment compléter la Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions

Exemple : Projet de construction d'un BATIMENT AGRICOLE



15/17



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.



1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : **800** m²
Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant			
Nombre total de logements créés				

POUR CALCULER LA SURFACE TAXABLE

Aidez-vous du croquis qui figure dans la fiche d'aide au calcul de la taxe.

Si votre projet est ouvert sur un des côtés, **il ne constitue pas** de surface taxable. Indiquez alors ici : **0 m² créés**.

16/17

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)	800	
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
Surfaces créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :
Superficie du bassin de la piscine : m²
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet
au titre des locaux : **60 cm**
au titre de la piscine :
au titre des emplacements de stationnement :
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs

Rubrique à renseigner obligatoirement pour éviter une taxation au plus fort

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date

Nom et Signature du déclarant



N'oubliez pas de dater et signer votre déclaration !

TAXE D'AMENAGEMENT :



Où se renseigner ?

Je veux obtenir des formulaires : <https://www.service-public.fr/>

Je veux connaître le taux de la Taxe dans la commune : à la mairie du lieu de la construction, ou sur le site internet des Services de l'État <http://www.landes.gouv.fr/>

Je veux m'informer sur le calcul de la Taxe : à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes ddtm-ads-fiscalite@landes.gouv.fr, ou sur le site internet des Services de l'État <http://www.landes.gouv.fr/>

Après réception du titre de perception, je veux m'informer sur le paiement de la Taxe ou déposer une réclamation : auprès du service fiscal indiqué sur votre titre de perception.

DDTM DES LANDES

Direction départementale des territoires et de la mer



Préfet des
Landes